GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2014

L'an Deux Mil quatorze, le mercredi 23 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 15 avril 2014.

Présents : VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane –GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence .....(28)

Représentés : SAINT-VAL Marie-Agnès *(Ayant donnée procuration à Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE)*.....(1)

DELIBERATION N°08
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 10 mars 2014 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2014 ;
- **Vu** le projet de Budget Primitif de l'exercice 2014 présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé le : 14 MAI 2014
Loi 82.213 du 2.3.82

.../...

.../...

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales votées en 2013 :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2013	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe d'habitation	13,44%	6 543 000	13,44 %	**879 379**
Foncier bâti	14,61%	5 575 000	14,61 %	**814 508**
Foncier non bâti	58,69%	56 500	58,69 %	**33 160**
			TOTAL	**1 727 047**

Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits.../...

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
Courrier Arrivé le : 14 MAI 2014
Loi 82.213 du 2.3.82